



Litiges avec mon auto-école, suis-je dans mon droit ?

Par **wernz25**, le 17/04/2011 à 20:21

Bonjour,

voilà, je suis inscrit depuis 4mois dans une auto-école. J'ai passé mon code de la route avec elle, je l'ai eu, et j'ai donc commencé a la conduite, a l'évaluation le moniteur ma prescrit 20h de leçon (le minimum).

J'en suis actuellement à ma 20e heure, et le moniteur refuse de m'inscrire a l'examen un permis, prétextant que je ne suis pas prêt.

Je n'ai pas les moyens financiers de reprendre des leçon, et je sais pertinement que si j'attends trop longtemps avant de passer l'examen, je perdrais l'expérience acquise dans les 20 leçons précédentes.

Puis-je **exiger** une datte rapide pour le permis ? Car j'ai fais les 20heures obligatoire, comprise dans le forfait, et les heure supplémentaires sont facultatives.

Je pense être dans mon droit, car sinon les auto-écoles pourraient abusées des client en les forçants à prendre indéfiniment des heures !

(Bien que le moniteur à peut être raison sur le fait que je ne suis pas prêt, mais je veux quand même tenter ma chance car je sais que je n'ai pas d'autre issue)

Je compare ma situation à celle ou un vendeur disons par exemple de téléviseurs, refuserais de vous délivrer l'écran si vous ne prenez pas d'extension de garanti. Ca peut être apparenter

à de la vente forcée !

Merci de me donnés vos réponses, exacte si possible. Une agréable soirée à tous.